



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-24944>

Département(s) de publication : **974**

Annonce n° **25-24944**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Régie comm d'eau et d'ass. La Créole

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 87995525000011

Ville : Saint Paul Cédex

Code postal : 97864

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 974

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://rcea-lacreole.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_29156_1078216.html

Identifiant interne de la consultation : 2025PFS011

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : HISNARD Stéphanie

Adresse mail du contact : marchespublics@lacreole.re

Numéro de téléphone du contact : +33 262323035

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Lettre de candidature dûment signée ou imprimé DC1, - Les documents relatifs au pouvoir, indiquant le nom et la qualité de la personne signataire ayant pouvoir d'engager l'entreprise, et en cas de groupement, les documents relatifs au pouvoir donné par les cotraitants à cette personne. - Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que ce dernier n'entre pas dans un des cas d'exclusion de la procédure prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux article L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration du candidat, chiffre d'affaires des 3 dernières années concernant les prestations du présent marché (ou imprimé DC2) ;
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Liste des prestations en cours d'exécution ou exécutées au cours de 3 dernières années, indiquant notamment : le montant, la date et le destinataire public ou privé. - Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de cette prestation ; - Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identités professionnelles ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser les prestations pour lesquelles il se porte candidat.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 07/04/2025 à 14:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE SERVICE DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA REGIE LA CREOLE

Code CPV principal - Descripteur principal : 90900000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Prestations de service de nettoyage des locaux et des vitreries du siège et des bâtiments dépendants de la régie communautaire d'eau et d'assainissement LA CREOLE. - Bureaux aux 8 Route de Savanna. - Usines de dépollution de Cambai et de l'Ermitage. - Fourniture de produits d'entretien

Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Saint Paul.

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : 100000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La visite des établissements est obligatoire, une attestation de visite sera délivrée datée et signée par l'agent de LA CREOLE chargé d'effectuer la visite. Les visites se feront uniquement sur rendez-vous. Le contact est Mr PAYET : jf.payet@lacreole.re

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/03/2025